



PROPOSITION DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC L'ESPÉRANCE SUITE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

ARGUMENTAIRE :

1. Le jardin communautaire peut être relocalisé dans l'espace inutilisé du parc, adjacent aux résidences de la rue Merton, assurant un espace tampon pour le bruit.
2. La construction du bâtiment et des nouveaux stationnements et accès véhiculaires) entraînent une perte au niveau des espaces verts.
3. L'espace naturel avec arbres matures de grande valeur doit demeurer comme aire de détente accessible aux propriétaires de chiens (concept ou définition à préciser).
4. Une circulation peut être créée pour relier la Coulée Verte et le pôle sportif (on peut souligner que le parc de proximité, qu'est le parc L'Espérance contribue à l'exercice des personnes qui s'y rendent à pieds pour s'y détendre et socialiser et contribue à diminuer les gaz à effets de serre en n'utilisant pas leur automobile pour accéder au parc de la Voie Maritime.